



LETTRE D'INFORMATION

CFE-CGC Île-de-France

N°26 – janvier 2026



EDITORIAL

GEPP et nouvelle classification

En 2025, deux négociations majeures ont marqué l'année : la classification privée professionnelle et la GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels). Obligatoire dans les entreprises de 300 salariés et plus, elle doit être négociée et peut, en cas d'échec, être soumise à référendum.

Fortement contraint par le plan Efficience, cet accord a laissé très peu de marge de manœuvre et n'a apporté aucune garantie réelle sur les parcours professionnels, notamment pour les mobilités vers le réseau. Faute d'avancées suffisantes, la CFE-CGC, comme la majorité des organisations syndicales, a refusé de le signer.

La CFE-CGC a, en revanche, signé l'accord sur la classification car il comporte des améliorations réelles pour les agents.

Cependant, certaines évolutions restent limitées, voire symboliques : par exemple, l'élargissement de la grille des REA (de E à G) ne concerterait dans l'immédiat que 0,74 % des agents soit une proportion extrêmement faible.

Le manque de budget, la baisse des effectifs incompatible avec la charge de travail, ou le fait que près de 80 % des REA demeurent en indice E illustrent les limites actuelles du dispositif.

Nous continuerons donc de défendre des alternatives mieux alignées avec la réalité du travail des agents, en réseau comme en structures.

Ensemble, construisons demain

Le syndicat CFE-CGC Métiers de l'emploi est à l'écoute de tous les Techniciens, Agents de Maîtrises et Cadres qu'ils soient de statut public ou privé.

A LA UNE

Le contrat d'engagement jeune (CEJ) : enquête du CEREQ

Établissement public, [le Céreq](#) a pour mission de mieux connaître et comprendre les liens entre formation, travail et emploi depuis 1971.

Le CEJ, initié en mars 2022, a finalement remplacé la Garantie jeunes comme principale politique d'accompagnement des 16-25 ans sans emploi ni formation. Le dispositif concerne 300.000 jeunes environ, dont 100.000 suivis par France Travail (et les autres par les missions locales). Il propose un suivi individualisé de 6 à 12 mois, avec une allocation mensuelle de 562€ maximum. En contrepartie, les jeunes doivent mettre en œuvre un projet professionnel, et réaliser chaque semaine entre 15 et 20 d'heures d'activités sous peine de sanctions.

Des impacts ambivalents

Les 15 à 20 heures d'activités sont innovants par rapport à la garantie jeunes. Les impacts de cette règle pensée pour intensifier l'accompagnement sont ambivalents. Si l'obligation des 15-20 d'heures d'activités constituent un cadre normatif strict, sur le terrain, le conseiller s'appuie principalement sur le recensement des démarches personnelles entreprises par les jeunes, apprécié sous l'angle de la qualité (la pertinence des actions au regard du projet professionnel) et de la quantité (atteinte du quota).

Des stratégies de contournement

La mise en œuvre du CEJ varie fortement entre les structures : France Travail doit à la fois soutenir – développer l'autonomie du demandeur d'emploi et aussi prescrire et contrôler tout en respectant la règle des 15 à 20 heures d'activité, obligeant parfois à mettre en place des stratégies de contournement. Il apparaît que le quota horaire agit comme un levier de transformation de la relation entre France Travail et les demandeurs d'emploi car il structure les échanges et redéfinit les missions.

Globalement, l'intensification du CEJ par rapport à la garantie jeunes n'est pas confirmée et la relation France Travail – demandeur d'emploi évolue. Le déploiement du CEJ est à la fois un accompagnement fortement individualisé mais également mutualisé avec nos partenaires. Les jeunes les moins autonomes s'appuient sur le soutien proposé par France Travail qui est perçu par ces jeunes comme utile. Mais avec un quota d'heures érigé comme un prérequis et non un objectif, le CEJ conduit à une inégalité d'accès au dispositif.

Avis CFE-CGC : le quota de 15 à 20 heures d'activité du CEJ transforme l'accompagnement. Selon l'enquête, cette contrainte rigidifie la relation et la rend plus normative, notamment via le mix quantitatif (le pré-requis des heures d'activités) et qualitatif (l'individualisation de l'accompagnement).. Elle peut fragiliser la confiance, principalement avec des jeunes peu habitués à rendre des comptes. Comme souvent, le succès du suivi repose en grande partie sur le conseiller qui doit composer avec ces différentes contraintes au bénéfice du jeune.

* Conditionner l'accompagnement à des heures d'activités : [le cas du Contrat d'engagement jeune, CEREQ, nov. 2025](#)

AGENDA

La CFE-CGC vous souhaite une bonne année 2026



La CFE-CGC vous adresse ses meilleurs vœux pour une année 2026 enrichissante, épanouissante et solidaire !

La CFE-CGC Métiers de l'emploi continuera à défendre vos intérêts, vos conditions de travail et vos valeurs avec détermination, responsabilité et indépendance. Nous resterons à vos côtés et à votre écoute tout au long de l'année.

INCLUSION

Handicap et emploi : quelles solutions pour accompagner les parcours ?

Lors du colloque "Handicap et parcours professionnel : la vérité qui dérange" du 26 nov. 2025, la CFE-CGC a réuni experts et acteurs de terrain pour discuter du maintien dans l'emploi des salariés touchés par la maladie ou le handicap.

>> <https://tinyurl.com/2p68hwct>

ACTUALITES

Le magazine CFE-CGC de décembre 2025

« Ne rien céder à la résignation, et aménager des espaces dans lesquels chacun peut se réaliser ».

Au sommaire notamment de ce numéro, un dossier spécial sur les nouveaux défis du management.

>> <https://tinyurl.com/4k42y2yk>

AGENDA

Réunion CFE-CGC

Mardi 10 mars 2026,
réunion régionale
semestrielle de la CFE-CGC
Ile-de-France, à Paris.

Vos contacts en Ile-de-France

Marjorie GOETZ

tél. : 06 18 08 90 13
marjorie.goetz@francetravail.fr
(permanence téléphonique : tous les mercredis)

Jacques MARTIN

tél. : 06 27 27 03 18
jacques.martin@francetravail.fr
(permanence téléphonique : tous les mardis)

Prenez contact avec nous par mail, afin d'échanger et vous abonner à nos publications : cfe-cgc.idf@francetravail.fr

CFE-CGC Métiers de l'emploi

Ensemble, construisons demain
>> <https://cfecgc-metiersdelemploi.fr>

RH / CARRIERE

Référents Métiers (RM) : état des lieux

Le Référent Métier (RM) occupe une place à part dans l'organigramme d'une agence France Travail : il fait partie de l'équipe de l'ELD, notamment au vu des tâches d'encadrement confiées, mais il n'a pas de lien hiérarchique sur les agents, il n'est pas manager.

Les RM ne sont plus conviés aux séminaires d'appropriation des versions informatiques, c'est la fin d'un temps de travail planifié. Charge aux REA de faire un retour afin que les RM puissent s'approprier les nouveautés réglementaires et applicatives. Le risque est une perte d'informations lors de la démultiplication aux agents constituant une source de stress supplémentaire.

La FAQ ne répond pas à toutes les questions, et même s'il existe aussi le replay des webconférence de la DG, il faut avoir du temps. Il y a également une réunion de préparation avec le responsable d'équipe (REA) qui a assisté à la réunion préparatoire ou la réunion de démultiplication avec la DR IDF. Mais cela ne remplace pas les séminaires d'appropriation.

Avis CFE-CGC : La transofrmation du poste de RM et de son positionnement rend la situation difficile selon les agences. Il semble que la Direction le vide de sa substance d'expert métier pour en faire un accompagnateur du développement des compétences. Mais sans ligne claire de la part de la Direction, cela crée une confusion tant l'activité quotidienne du RM que pour son évolution de carrière.

MARCHÉ DU TRAVAIL

Convention entre France Travail et la région Grand Est visant à généraliser l'utilisation de l'IA au service de la formation professionnelle

Objet de la convention : alors que les entreprises sont en attente de personnes formées, il y a de nombreuses difficultés pour remplir les stages, dont un certain nombre concerne des métiers en tension. Pour les résoudre, il est nécessaire de recontacter les candidats pour faciliter leur entrée en formation. Ces délais supplémentaires étant préjudiciables à l'entrée rapide sur le marché du travail des personnes formées. L'expérimentation a débuté en novembre 2025 dans la région Grand Est, l'objectif étant d'augmenter le taux de remplissage des formations.

Comment cela fonctionne-t-il ? une date de stage est fixée pour un métier donné. À partir de la base de demandeurs d'emploi potentiellement intéressés, l'IA envoie automatiquement un SMS pour vérifier leur disponibilité et gérer la logistique (garde d'enfants, transport, etc.). Elle centralise ensuite les réponses et transmet au conseiller une liste de candidats motivés. L'outil adapte ses échanges au style du candidat et identifie des lieux de formation accessibles en fonction de leurs contraintes de déplacement.

Avis CFE-CGC : C'est un plus indéniable pour aider à gérer les points logistiques et davantage remplir les formations. La CFE-CGC espère que l'outil est efficace, à défaut le taux d'abandon risque d'être élevé. Quant à la protection des données, nous renouvelons notre inquiétude sur leur utilisation dans le cadre de l'IA et de leur partage avec des partenaires.

HUMOUR

L'actualité de France Travail IDF en BD



Illustrations reproduites avec l'autorisation de BirdsDessines.fr qui ne peut être tenu responsable des propos tenus dans les phylactères.



SYNDICAT DES
TECHNICIENS,
AGENTS DE MAÎTRISE,
CADRES



FLASH INFOS n°23/2025

CFE-CGC Ile-de-France décembre 2025

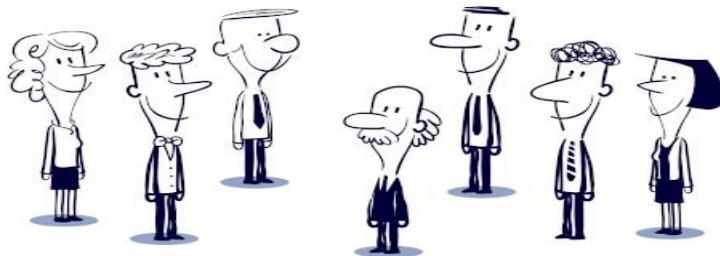


Le syndicat des techniciens, agents de maîtrise et cadres qui s'adresse à tous

Réservez dès à présent cette date !

Mardi 10 mars 2026 (9h15 - 16h15)

Réunion régionale CFE-CGC



Sujets prévisionnels :

Budget 2026 et son impact pour France Travail
LPE : impact / nominations DD et démarche efficience
Déménagement de la DR IDF
Charge / accueil, conditions de travail, incidents
GEPP et classification...

Tous ces sujets vous concernent

Venez participer à notre prochaine réunion régionale à l'adresse suivante :
3 rue des Nanettes, 75011 Paris

Accès métro : ligne 3, station rue Saint-Maur
ligne 2 : station Ménilmontant,
lignes 2 et 3 : station Père Lachaise

Ensemble, nous partagerons un repas convivial pour cette occasion.

Vous souhaitez participer ?

Inscrivez-vous par mail à : cfe-cgc.idf@francetravail.fr (heures HMI et/ou délégation).

Contactez nous par mail pour échanger
et vous abonner à nos publications
cfe-cgc.idf@francetravail.fr

Pour avancer ensemble, rejoignez-nous dès maintenant !

